

Compte rendu de la séance du 29 mars 2023

Présents: Claudine VIVAREZ, Thierry MARTIGNAC, Maxime ASFAUX, Hervé LANDES, Amandine TILLET, Françoise BARDET, Damien CROS, Isabelle LAMPLE, Christiane JANICOT, Ophélie DENJEAN

Absents excusés:

Excusés représentés: Frédéric COULON par Maxime ASFAUX

Secrétaire de la séance: Françoise BARDET

Ordre du jour:

- Approbation du Compte rendu de la séance du 1er mars 2023.
- Délibérations:
 - Compte de gestion 2022,
 - Compte Administratif 2022,
 - Affectation du résultat 2022,
 - Budget Primitif 2023,
 - Vote des taux d'imposition,
 - Restauration du four de Pailhès: Demandes de subventions (Région - Département - CAUVALDOR)
- Informations:
 - PCS (Plan Communal de Sauvegarde),
 - Audit énergétique école,
- Questions diverses:
 - Sentiers nature

-
- Approbation du compte de rendu de la séance du 01-03-2023 : à l'unanimité

Délibérations du conseil:

- **Adoption des durées d'amortissement sur le budget de la commune**

Madame la Maire rappelle que les communes de moins de 3 500 habitants sont tenues d'amortir certains travaux et études non suivies de travaux. Elle propose une méthode d'amortissement linéaire pour les biens détaillés ci-dessous:

Biens	Durée d'amortissement
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	10 ans
Bien de faible valeur inférieure à 1000 €	1 an

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Budget Communal - Compte administratif 2022**

Le compte administratif 2022 est présenté par M. Thierry Martignac, 1er adjoint.

- Résultat cumulé de fonctionnement : 184 377,02
- Résultat cumulé d'investissement : -20 869,60
- Résultat global : 163 507,42

Délibération adoptée à 10 voix pour et 1 abstention.

• **Budget communal - Compte de gestion 2022**

Les chiffres du compte de gestion établi par le Trésor Public de Saint-Céré sont strictement conformes à ceux du compte administratif 2022 établi par la commune. Celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• **Budget Communal - Affectation du Résultat 2022**

Résultat d'investissement	- 17 081,24
Solde des restes à réaliser	- 3 788,36
Solde global d'investissement	- 20 869,60
Résultat de fonctionnement à affecter	184 377,02
Utilisation du résultat de fonctionnement :	
Couverture du déficit d'investissement (1068)	20 869,60
Report à nouveau en fonctionnement (002)	163 507,42

Délibération adoptée à l'unanimité.

• **Budget Communal - Budget Primitif 2023**

Madame la Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif préparé pour l'exercice 2022 de la Commune.

FONCTIONNEMENT : 307 627,42 €

INVESTISSEMENT : 217 204,24 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Attribution de subventions

Sur proposition de Madame la Maire le conseil, à l'unanimité décide de :

- Reconduire la subvention de 300 € pour chacune des associations de Frayssinhes (Vivre à Frayssinhes, La clef des arts aux champs, 2Cv et Cie, Société de chasse)
- D'accorder une subvention de 50 € à l'ADIL, le don du sang, le secours populaire, les Resto du cœur; de 20€ à l'association du Musée de la Résistance, de la Déportation et de la Libération du Lot.

• **Vote des taux d'imposition 2023**

Concernant les taux d'imposition, Mme La Maire précise que pour 2023 les taux de base ont augmenté de 7,1% (du fait de l'inflation) et que l'intercommunalité a voté une augmentation de 2 % ; Il est nécessaire que la commune fasse un effort fiscal sans toutefois trop impacter le budget des habitants, déjà de fait grevé par les augmentations ci-dessus définies (d'autant que les taxes pour les ordures ménagères vont elles aussi subir une augmentation de 1,12%)

Madame la Maire propose donc de limiter la hausse à 0.5% (ce qui représente environ 3€ par foyer).

Sur la proposition de Madame la Maire, après avoir pris connaissance des bases d'imposition 2023 et avoir délibéré sur la nécessité d'augmenter le produit attendu pour l'équilibre du Budget Primitif 2023, le Conseil Municipal décide de fixer les taux suivants des taxes directes locales :

Taxes		Taux votés	Bases prévisionnelles 2023
Foncier Bâti	+ 0,5 %	31,61 %	126 800
Foncier Non Bâti	+ 0,5 %	131,17 %	113 700
Taxe Habitation (résidences secondaires)	+ 0,5 %	4,71 %	46 810

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Demande de subvention CAUVALDOR : Petit patrimoine**
- **Demande de subvention : Région Occitanie - Patrimoine architectural**
- **Demande de subvention - Département - sauvegarde du patrimoine remarquable**

Mme la Maire rappelle au conseil municipal l'engagement de la commune dans un plan pluriannuel de restauration du petit patrimoine constitué de deux fours à pain et cinq croix. Une première restauration de four à pain se termine sur le programme 2022.

Dans cette continuité, Madame la Maire propose la restauration du four à pain de Pailhès dont la toiture très dégradée est protégée sommairement, et propose le plan de financement des travaux comprenant maçonnerie, couverture et ferronnerie pour un coût total de 17 207,50 € HT soit 20 649,00 € TTC

	Taux	Subvention sollicitée
Département	40	6 883,00
Région	20	3 441,00
Petit patrimoine CAUVALDOR	20	3 441,00
Autofinancement	20	3 442,50
Total	100	17 207,50

Délibérations adoptées à l'unanimité.

- **Attribution d'aide pour le BAFA**

Madame la Maire explique au conseil que le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs) est réservé aux jeunes âgés d'au moins 17 ans, qu'il comprend une formation théorique et pratique et une session d'approfondissement. Ce brevet est requis pour exercer les fonctions d'animateur dans un cadre d'accueils collectifs de mineurs comme les centres de loisirs, les colonies de vacances, etc.

Madame la Maire propose de délivrer une aide spécifique à tout habitant de Frayssinhes (ayant 17 ans révolus) et souhaitant passer le BAFA de :

- 200€ pour la session de formation générale,
- 100€ pour la session d'approfondissement.

Aux conditions suivantes :

- Remplir le dossier de demande (précisant les aides sollicitées - CAF),
- Fournir les factures acquittées,
- Produire une copie du diplôme ou à défaut un certificat de présence.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Informations:

- **Plan communal de sauvegarde**

Chaque conseiller a été destinataire du document de travail.

Aucune remarque, ni modification n'a été émise. Le document sera donc finalisé pour une communication courant avril 2023.

- **Audit énergétique concernant l'ancienne école**

Les documents (73 pages) ont été portés à la connaissance des membres du conseil.

Une présentation orale par les techniciens est prévue dans les semaines à venir.

Ce document ne traite que des aspects énergétiques, en aucun cas il n'aborde la totalité du projet

Quatre scénarii sont proposés dont un fortement conseillé, présentant le meilleur coût global sur 20 ans tout en assurant un confort et des performances environnementales optimales.

Une première réunion avec le coordonnateur de notre projet (SDAIL) est programmée le 11 avril 23.

- **Les sentiers de nature**

Un appel à projet pour la restauration, aménagement,...des sentiers a été lancé. Toute commune peut déposer un dossier de demande de subvention (échéance fin 2024).

Mme la Maire propose aux conseillers d'étudier cette question pour voir s'il serait pertinent que la commune s'engage dans cette voie.

- **Informations sur les projets d'installation de photovoltaïque sur le territoire de Cauvaldor**

Christiane Janicot informe le conseil que 3 projets de photovoltaïque sont à l'étude :

- 1 à Loubressac (accord de la commune)
- 2 à La Chapelle Auzac (Un, le long de l'autoroute sur des terrains de l'exploitant Vinci, l'autre à cheval sur 2 communes Cuzance et La Chapelle Auzac implanté sur 27 ha de terres labourables). Position plus que réservée de la commune.

- **Animation de la commune:**

Ophélie Denjean présente les deux prochains évènements organisés par la commune :

- **10 juin** : Après-midi : inauguration de l'aire de jeux avec rallye par équipe, démonstration de cheerleading (Le cheerleading est un sport complet qui combine la gymnastique au sol, les montées dans les airs, la danse, la flexibilité et la coordination. L'activité physique recommandée par Santé Canada est de 60 minutes par jour afin de prévenir les maladies chez les jeunes de 12 à 17 ans) Goûter offert.

- **Dernière semaine de juillet ou première semaine d'août** : Ciné Belle Etoile (si la candidature de la commune est retenue). Pique-nique partagé et projection d'un film « MYSTERE » ou « LA PETITE BANDE » ou « LA FINE FLEUR »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h47

La secrétaire,
Françoise BARDET



La Maire,
Claudine VIVAREZ

